



Assemblée générale

Distr. limitée
6 juillet 1999
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives

Première session

17-28 mai 1999

Points 3 et 4 de l'ordre du jour

Examen et évaluation préliminaires de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social

Examen d'interventions et d'initiatives nouvelles visant à donner suite aux engagements pris lors du Sommet

Projet de décision révisé soumis par le Vice-Président du Comité préparatoire à l'issue de consultations officieuses

Rôle du système des Nations Unies

Le Comité préparatoire,

Rappelant sa décision 4 sur le rôle du système des Nations Unies, adoptée à sa session d'organisation en mai 1998,

1. *Invite* tous les organes pertinents et institutions spécialisées du système des Nations Unies ainsi que les autres organisations intéressées, agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs, à élaborer et à soumettre, comme il est indiqué ci-après, des rapports de synthèse et des propositions intégrant pleinement une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, aux fins d'interventions et d'initiatives nouvelles, en tenant compte des rapports nationaux soumis par les gouvernements;

2. *Prie* le Secrétaire général, dans le cadre de ses préparatifs généraux pour la session extraordinaire, de transmettre ces rapports de synthèse et ces propositions au Comité préparatoire à sa deuxième session de fond, en avril 2000, et, selon qu'il conviendra, à la Commission du développement social à sa trente-huitième session, en février 2000;

Engagement 1

Contexte propice au développement social

1. *Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec les institutions spécialisées, fonds et programmes pertinents du système des Nations Unies et en tenant compte des rapports nationaux soumis par les gouvernements, de rendre compte au Comité préparatoire à sa deuxième session de fond sur les questions suivantes :

- a) Évaluation des effets de la mondialisation sur le développement social;
- b) Élaboration de principes directeurs concernant le rôle et les responsabilités sociales du secteur privé;
- c) Évaluations réalisées sur la base d'études comparatives, en ce qui concerne les effets sociaux des mesures économiques mises en oeuvre par les pays en développement à la suite de crises financières, en tenant compte des enseignements tirés de crises survenues antérieurement en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes;

2. *Invite* la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à procéder, en collaboration avec les organisations pertinentes et dans le cadre de ses travaux en cours concernant la formulation d'un ordre du jour positif concernant les échanges à l'intention des pays en développement, une évaluation des secteurs et produits pour lesquels des mesures pourraient être prises en vue de libéraliser davantage les marchés, dans le but de les ouvrir davantage aux exportations des pays en développement;

3. *Invite* la Banque mondiale à étudier la possibilité d'accroître les ressources destinées aux projets intéressant le développement de l'infrastructure pour le développement social dans les pays en développement;

4. *Prie* le Secrétaire général d'établir, en coopération avec les fonds, programmes et institutions spécialisés pertinents des Nations Unies, un rapport sur les mesures supplémentaires à prendre pour appuyer les efforts des pays en transition visant à réduire le coût social du processus de transition et à assurer une croissance économique soutenue, y compris la formulation par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'un ordre du jour positif pour les échanges à l'intention de ces pays, dans le but de libéraliser les marchés et de les ouvrir davantage aux exportations des pays en transition;

5. *Prie* le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir, en se fondant sur les rapports existants, un rapport sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés depuis le Sommet mondial pour le développement social en ce qui concerne la ratification et la mise en oeuvre des conventions et pactes internationaux existants ainsi que la mise en oeuvre d'autres instruments pertinents dans le domaine des droits de l'homme, y compris la Déclaration sur le droit au développement;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre à sa deuxième session de fond des informations à jour concernant le rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, comme l'Assemblée l'a demandé au paragraphe 20 de sa résolution 53/172 du 15 décembre 1998, en mettant l'accent tout particulièrement sur le développement social et en proposant des mesures visant expressément à faire face aux incidences sociales des crises financières récentes;

7. *Prie également* le Secrétaire général de revoir et de lui soumettre ses rapports sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant le droit à l'autodétermination, en particulier pour les peuples vivant sous l'occupation coloniale et étrangère, en vue de permettre à ceux-ci de participer librement au développement économique et social;

Engagement 2

Élimination de la pauvreté

8. *Invite* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et le Président de la Banque mondiale, lorsqu'ils établiront leurs prochains grands rapports sur l'élimination de la pauvreté, de recommander de nouvelles stratégies, aux niveaux national et international, ainsi que des politiques et programmes d'élimination de la pauvreté, en tenant compte de la féminisation de la pauvreté;

9. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre l'évaluation des progrès accomplis quant à la réalisation des objectifs internationaux relatifs à la satisfaction des besoins fondamentaux de tous qui ont été adoptés dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social¹ et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social², et d'en rendre compte à la Commission du développement social, lors de sa trente-huitième session, et au Comité préparatoire, lors de sa deuxième session de fond;

10. *Invite* le Secrétaire général à établir, en coopération avec les organisations compétentes, en particulier l'Organisation internationale du Travail et l'Association internationale de la sécurité sociale, un rapport, qu'il présentera au Comité préparatoire à sa deuxième session de fond, contenant des recommandations sur de nouvelles mesures à prendre dans le domaine de la protection sociale, en tenant compte de la spécificité de chaque pays ou région, de son niveau de développement et de la nécessité d'une coopération internationale pour appuyer les efforts que font les pays en développement à cet égard dans le cadre de l'objectif d'ensemble que constitue l'élimination de la pauvreté;

Engagement 3

Promotion du plein emploi

11. *Invite* l'Organisation internationale du Travail et les autres organisations compétentes du système des Nations Unies, telles que la Banque mondiale :

- a) À présenter des analyses sur les questions ci-après;
 - i) Possibilités de création d'emplois qu'offre le développement de l'infrastructure dans les pays en développement, en particulier dans les zones rurales, et obstacles rencontrés à cet égard;
 - ii) Promotion de l'emploi dans le secteur social grâce aux investissements privés;
 - iii) Problèmes particuliers auxquels se heurtent certains groupes en matière d'emploi, notamment les jeunes, les personnes âgées, les migrants, les personnes handicapées et les populations autochtones;
 - iv) Contribution que peuvent apporter le secteur informel et les petites entreprises quant aux possibilités de création d'emplois indépendants et de moyens d'existence durables et pour ce qui est de faciliter l'intégration sociale, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables;
 - v) Application, aux niveaux régional et international, de politiques visant à stimuler le secteur de l'emploi;

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995*, (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe I.

² *Ibid.*, annexe II.

vi) Succès enregistré aux niveaux national et régional en ce qui concerne les initiatives prises concernant la création d'emplois, enseignements tirés et possibilités d'application dans d'autres pays ou régions;

vii) Rôle de la formation professionnelle, de la formation et du recyclage, en particulier pour les métiers faisant l'objet d'une demande croissante dans un contexte technique et économique en pleine évolution;

viii) Rôle potentiel du dialogue social dans le développement du secteur de l'emploi;

ix) Moyens de concilier travail et vie familiale;

b) À proposer, sur la base de ces analyses, des suggestions concrètes en vue de la création d'emplois, en tenant compte des obstacles sexospécifiques rencontrés en matière d'emploi, ainsi que de l'objectif consistant à assurer l'égalité des chances en matière d'emploi;

Invite le Programme des Nations Unies pour le développement à présenter un rapport sur la création de moyens d'existence durables pour les personnes vivant dans la pauvreté ou l'amélioration de leurs moyens d'existence, en portant une attention particulière aux liens entre l'emploi, les ressources et l'environnement;

Engagement 4

Promotion de l'intégration sociale

13. *Invite* l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social à lui rendre compte des conclusions de ses travaux sur les dispositions institutionnelles favorisant l'intégration sociale ainsi que le rôle de la société civile dans la planification et la prestation des services sociaux; ce rapport devrait aussi être transmis à la Commission du développement social à sa trente-huitième session;

14. *Invite* le Programme des Volontaires des Nations Unies, en sa qualité de centre de liaison pour l'Année internationale des Volontaires, à lui rendre compte du rôle du volontariat dans la promotion du développement social et à faire des propositions à ce sujet;

15. *Prie* le Secrétaire général de lui proposer, à sa deuxième session de fond, des moyens de promouvoir l'intégration sociale dans le contexte des situations postérieures à des conflits;

Engagement 5

Égalité et équité entre les femmes et les hommes

16. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa deuxième session de fond, pour information, les résultats de la troisième session, qui se tiendra en mars 2000, de la Commission de la condition de la femme, agissant en sa qualité de comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle», ainsi que le rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Beijing, qu'il soumettra à la Commission de la condition de la femme;

Engagement 6

Accès universel et dans des conditions d'égalité à une éducation et des soins de santé de qualité

17. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, agissant en collaboration avec les autres organismes compétents et en se fondant sur les progrès accomplis depuis la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien

(Thaïlande) du 5 au 9 mars 1990, à rendre compte des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous qui ont été adoptés dans le Programme d'action de Copenhague, y compris l'objectif de l'élimination des disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, dans le cadre des initiatives prises jusqu'à présent, et à faire des recommandations sur les mesures nouvelles qui devraient être prises; ce rapport devrait aussi être transmis à la Commission du développement social à sa trente-huitième session;

18. *Invite* l'Organisation mondiale de la santé, agissant en consultation avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et autres organisations intéressées du système des Nations Unies, à présenter un rapport sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la réalisation de l'objectif de l'accès universel aux services de santé primaires, tels que l'approvisionnement en eau salubre, l'assainissement, les programmes nutritionnels, les programmes de prévention du paludisme et autres maladies et les services de santé en matière de reproduction, y compris pour les femmes et les jeunes filles, dans le cadre des initiatives prises jusqu'à présent, et à présenter des recommandations sur les nouvelles mesures à prendre; ce rapport devrait aussi être transmis à la Commission du développement social à sa trente-huitième session;

19. *Prie* le Secrétaire général, agissant de concert avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et son comité d'aide au développement ainsi que les autres organisations compétentes, de présenter un rapport contenant des propositions sur les divers aspects de la mise en oeuvre de la formule «20 %/20 %» compte tenu du ralentissement de l'aide publique au développement, dans l'esprit du consensus d'Oslo et du consensus d'Hanoi, aux fins d'examen par le Comité préparatoire à sa deuxième session de fond; ce rapport devrait aussi être transmis à la Commission du développement social à sa trente-huitième session;

Engagement 7

Accélération du développement en Afrique et dans les pays les moins avancés

20. *Invite* le Secrétaire général à présenter un rapport actualisé sur les obstacles au développement en Afrique et dans les pays les moins avancés, en portant une attention particulière aux points ci-après :

- a) Mesures visant à éliminer ces obstacles;
- b) Évaluation du degré de marginalisation de ces pays pour ce qui est de l'intégration de leur économie au marché mondial;
- c) Moyens de renforcer les mesures et mécanismes de diversification des produits de base dans le cadre du processus d'industrialisation;

21. *Invite* le Programme ONUSIDA, agissant de concert avec les sept organismes qui le patronnent – Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé et Banque mondiale – à élaborer et proposer des moyens d'application d'une stratégie visant à réduire les taux d'infection par le VIH chez les jeunes gens (15 à 24 ans), le but étant de faire en sorte que d'ici à 2010 la proportion de jeunes touchés dans ce groupe d'âge accuse une réduction globale de 25 % et que dans les 25 pays africains les plus touchés par cette pandémie, cette proportion soit réduite de 25 % d'ici à 2005;

Engagement 8
Intégration des objectifs de développement social dans les programmes d'ajustement structurel

22. *Invite* le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à rendre compte des progrès accomplis et des obstacles rencontrés en ce qui concerne l'intégration des objectifs de développement social dans les programmes d'ajustement structurel, dans le but de présenter des stratégies visant à atténuer les effets négatifs de ces programmes sur les programmes sociaux et de renforcer leur dimension sociale ainsi que leurs incidences positives, compte tenu de la nécessité d'améliorer la coordination avec les autres organismes des Nations Unies à cet égard; ce rapport devrait être transmis à la Commission du développement social à sa trente-huitième session;

Engagement 9
Ressources affectées au développement social

23. *Prie* le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les organisations compétentes, de lui présenter à sa deuxième session de fond un rapport contenant des propositions concernant des moyens supplémentaires et novateurs d'obtenir des ressources aux fins du développement social.

Engagement 10
Coopération internationale pour le développement social

24. *Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec les fonds, programmes et institutions spécialisées pertinents du système des Nations Unies, de lui communiquer par écrit des informations sur les moyens d'exploiter plus efficacement, aux fins de la réalisation des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social, les efforts déployés en matière de coordination dans le domaine de la coopération pour le développement, et de lui soumettre ce rapport à sa deuxième session de fond.
